



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil Communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2021
4. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 26 mai 2021
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021
6. Informations du bureau du Conseil Communal
7. Informations de la Municipalité
8. Informations des Commissions & Délégations
9. Nomination / élection des membres aux différentes Commissions & Délégations, nomination de l'huissier
10. Préavis municipal 01/2021–2026 concernant la compétence financière de la Municipalité pour la législature 2021-2026
11. Préavis municipal 02/2021-2026 concernant une demande d'autorisation générale de plaider
12. Préavis municipal 03/2021-2026 concernant l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions de sociétés
13. Préavis municipal 04/2021-2026 concernant une demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de la Commune de Commugny auprès des divers établissements bancaires suisses, de PostFinance et de compagnies d'assurances, pour la législature 2021-2026
14. Renvoi du Préavis municipal xx/2021-2026 fixant la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026
15. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
16. Divers

M. L. Wolfensberger, président, souhaite la bienvenue à tous les conseillers communaux, à M. le Syndic, aux conseillers municipaux et au public, pour cette première séance de la législature 2021-2026.
Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 47 sont présents et 3 excusés.

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 24.

Municipalité : Mme A. Ansermet, Mme F. Decurnex Gonzalez, M. X. Wohlschlag et M. Ch. Lowe présents
Mme L. Karlsson excusée

Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 20h25.

2. ASSERMENTATION

Avant de procéder à l'assermentation, M. L. Wolfensberger, président, annonce le décès M. Michel Cretier, conseiller communal de cette nouvelle législature. Le Conseil observe une minute de silence en son hommage.

Il signale également le départ de la commune de M. Kokouda Afanou.

Ces deux conseillers sont remplacés par Mme Edivanda Mugrabi et M. Hans-Jürg Knoepfli.

Sont assermentés : Mme E. Mugrabi, M. W. Broeksmit, M. R. Chablaix, M. Th. Dehaynin, M. A. Gonthier et M. H.-J. Knoepfli.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 26 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance d'installation du 26 mai 2021 est approuvé par 40 pour, 0 contre et 6 abstentions.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2021

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 est approuvé par 24 pour, 0 contre et 22 abstentions.

6. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

M. L. Wolfensberger, président

Apéritif dinatoire du 16 septembre 2021

Cette soirée a remplacé le repas initialement prévu et annulé suite aux restrictions du Conseil fédéral. Il remercie les conseillers présents à cette occasion.

Débats

Afin de faciliter l'élaboration du procès-verbal, les débats sont enregistrés. Il prie les conseillers d'utiliser le micro en cas de prise de parole. L'enregistrement sera détruit après acceptation du procès-verbal.

Il rappelle les articles 70 et 71 du règlement du Conseil communal.

Administratif/informatique

Les conseillers ayant rencontré un problème avec la configuration de leur adresse e-mail @commugny.ch peuvent s'adresser à admin@commugny.ch.

Une liste des différentes adresses e-mail et interlocuteurs correspondants est projetée pour l'assemblée.

Les demandes à la Municipalité doivent être adressées à admin@commugny.ch, cela facilite le traitement des sujets.

Les convocations aux séances du Conseil sont toujours envoyées par courrier, ainsi que certains documents tels que les comptes et le budget. Les conseillers souhaitant également recevoir les autres annexes sous forme papier doivent le signaler au moyen d'une liste circulant dans la salle.

Tous les règlements en vigueur sont disponibles sur le site de la commune www.commugny.ch. Ceux-ci ne sont donc pas automatiquement remis aux nouveaux conseillers, comme cela était le cas dans le passé. Les conseillers en désaccord avec ce procédé peuvent s'adresser directement au président.

M. S. Vazquez, vice-président

Présentation du site du canton de Vaud, « Aide-mémoire pour les autorités communale vaudoises » : <https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire> et du site de formation CEP (Centre d'éducation permanente) : <https://www.cep.vd.ch/accueil>

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. X. Wohlschlag, syndic

Il excuse l'absence de Mme L. Karlsson, municipale, pour raison de santé.

Transition avec l'ancienne municipalité

Celle-ci ne s'est pas déroulée selon leurs attentes et malgré leur insistance. Mise à part une seule séance plénière de deux heures le 9 juin et quelques courtes séances bilatérales ou rares téléphones, la Municipalité a dû se contenter début juillet d'un simple document récapitulatif de dossier « sujet en cours », non exhaustif.

Le syndic qualifie ce passage de témoin de minimaliste, voire sur certains dossiers, de lacunaire. Mais en tous les cas, insuffisant dans son ensemble.

La Municipalité et les employés de la Commune ont le regard porté vers l'avenir.

Depuis le 1^{er} juillet, l'engagement de la Municipalité se décrit principalement sur 3 fronts.

1. Gestion des affaires courantes

Cela concerne toutes les missions relatives à la gestion des affaires courantes d'une commune. La Municipalité peut compter sur l'appui et l'expérience des quelques vingt employés communaux, avec une mention spéciale pour la secrétaire municipale, Mme Nicole Sereno-Régis, pour son adjoint, M. Mathieu Palma et pour la boursière, Mme Natacha Riccio. Il les remercie.

Il faut ajouter à cela la remise en route de nombreux comités et associations intercommunales, ainsi qu'un engagement accru dans le cadre des relations avec les autres communes de Terre Sainte.

Une première réunion de l'Assemblée des syndics de Terre Sainte s'est déjà tenue. Le Syndic a transmis à ses collègues syndics, la volonté de Commugny de tenir un rôle primordial en Terre Sainte.

A cela s'ajoute également toutes les tâches liées au début d'une nouvelle législature et d'autres exigences relatives à la gestion financière, demandant beaucoup d'engagement, afin de pouvoir répondre aux échéances de fin d'année (taux d'imposition, budget, plafond d'endettement, etc.).

2. Etat des lieux

Inventaire exhaustif de tous les dossiers (contrats, conventions, arrangements) concernant la commune.

Ce travail s'effectue en grande partie avec l'aide du budget de fonctionnement et permet d'effectuer un suivi des dépenses pour l'année en cours et de travailler à l'élaboration du budget 2022.

3. Elaboration et mise en place du programme de la législature

La Municipalité compte finaliser ce programme ces prochaines semaines, afin de le présenter lors d'une séance à venir (avant la fin de cette année).

Divers projets sont déjà analysés, afin de déterminer quelle suite leur donner.

En présentant cinq nouveaux candidats à l'exécutif, ils savaient que la tâche serait ardue, mais que leur expérience passée au Conseil communal serait un atout.

La Municipalité s'engage à rester transparente, soucieuse de garantir une communication proactive et ouverte au dialogue et à la critique constructive.

Congélateur communal

L'installation a définitivement « rendu l'âme ». La missive transmise au mois de juillet, indiquant la fermeture du congélateur communal, n'a pas été un modèle de communication et il s'en excuse. Il manquait les principaux motifs de la décision, à savoir les dégâts d'humidité provoqués à tout le bâtiment et le fait que la chaîne du froid ne pouvait plus être garantie.

Mme F. Decurnex Gonzalez, municipale

Communication

Mise à jour du site internet en cours, certains changements ont déjà été effectués. La Municipalité souhaite moderniser ce site et revoir l'identité visuelle de la Commune. Le but est d'améliorer les outils de communication pour les membres du Conseil et la population de Commugny.

Manifestations

Projet d'organisation d'un marché de Noël pour cette fin d'année et de nouvelles manifestations pour 2022.

Le repas des aînés sera adapté aux contraintes sanitaires.

L'accueil des nouveaux habitants n'a pas eu lieu en septembre (raisons sanitaires) et est reporté au printemps prochain.

Amicale des pompiers

Le matériel de l'amicale a été déplacé dans un local, à la ferme de Mme Bigler. Cela libère des places de parking qui pourront être louées.

Mme A. Ansermet, municipale

Routes

Le chantier de la route de Divonne entrepris par l'ancienne Municipalité s'est bien déroulé. La Municipalité actuelle les remercie pour leur implication lors de ces travaux. Les derniers aménagements paysagers et ultimes marquages ont été finalisés ces derniers jours.

Les travaux validés lors de la précédente législature et prévus à la STAP MANOR (station de pompage des eaux usées) ont commencé. Pour Commugny, cela engendrera une fermeture totale, durant quelques semaines, du passage sous l'autoroute du chemin des Pins. Les dates précises de la fermeture seront communiquées sur le site internet de la commune et des panneaux de signalisation seront mis en place.

Autres travaux routiers annoncés et présentés, la réfection du pont 110 (le pont qui enjambe l'autoroute sur l'avenue de Mestral). Un renvoi en commission est prévu encore pour cette fin d'année (octobre ou décembre).

La Municipalité a repris le plan de circulation et des déplacements sur le territoire communal et travaille plus précisément sur le tronçon Vy des Mores et route de Founex.

Poursuite et finalisation d'un projet initié par l'ancienne municipalité sur la route de Marnex. Ce projet répond à une pétition adressée par des habitants et le financement est au budget de cette année. Il s'agit d'aménagements piétonniers visant à la sécurisation et à la réduction de la vitesse du trafic. Ces aménagements seront une expérience pour d'autres lieux dans la commune, ayant des configurations similaires.

Greny

Suite au préavis d'urgence présenté à la séance du mois de juin, l'engagement pour les frais a été signé. Toutefois, le dossier s'avère plus compliqué que prévu.

De plus, le dossier a pris du retard, suite au décès durant l'été de M. Grünenfelder, personne à la tête de l'entreprise forestière à qui l'adjudication des travaux avait été faite et qui devait s'occuper de la majorité des travaux.

Afin de réfectionner rapidement la partie urgente, il n'est pas impossible que le projet soit modifié. Des informations complémentaires à ce sujet seront transmises au Conseil aussitôt que possible.

Local des pompes

L'installation électrique du local des pompes (garage en contre-bas de la salle communale) a été mise en conformité. Depuis août, le Goupil (véhicule électrique de la voirie) a été déplacé dans ce local, afin de charger dans un lieu plus sûr et adapté que dans le parking souterrain communal.

Autres projets en cours

En plus des affaires courantes, d'autres projets sont en cours, tels que l'éclairage public et le cimetière.

M. Ch. Lowe, municipal

Informatique communale

Un état des lieux a été fait en juillet. Une charte informatique (règles d'utilisation des outils informatiques) a été mise en place. Suite à cet état des lieux, un audit de l'informatique a été exécuté au mois d'août. Un certain nombre d'actions ont été définies (immédiates et à plus long terme). Cela générera certainement un préavis sur ce sujet.

Le plus grand risque de sécurité informatique provient des utilisateurs. Une formation du personnel a été initiée, concernant les risques d'hameçonnage et de sécurisation des données. Des cours sont mis à disposition par l'Etat de Vaud et accessibles à tous. Les conseillers intéressés peuvent s'adresser à M. Palma.

Plan d'affectation communal

Le plan d'affectation communal doit être révisé et une base a été présentée ce printemps à l'ancienne Commission de l'aménagement du territoire.

Une réunion a été organisée dès la prise de fonction de la Municipalité, avec le Bureau Plarel (urbaniste) chargé d'accompagner la Commune dans cette procédure de révision.

Cette réunion a permis de déterminer les priorités de travail, de fixer des objectifs, revoir certaines recommandations faites par l'ancienne Commission de l'aménagement du territoire et de fixer les calendriers pour atteindre ce but.

La Municipalité a décidé d'étudier la mise en place d'une zone réservée, pour que tous les propriétaires soient mis sur un pied d'égalité, et pouvoir ainsi travailler avec efficacité et dans la tranquillité pour finaliser le PACom rapidement.

Une zone réservée est un règlement simplifié qui remplace de manière temporaire le règlement sur les constructions en attendant l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation (PACom). Ce règlement impose que les permis ne soient plus délivrés pour la construction de nouveaux logements ou de nouveaux bâtiments. Lors de l'entrée en vigueur du nouveau plan d'affectation, la zone réservée tombe et devient caduque.

L'objectif est d'aller vite pour la finalisation du Plan d'affectation pour que la durée d'existence de la zone réservée soit la plus courte possible.

Une réunion publique est prévue le mercredi 6 octobre 2021, cela sera confirmé par une invitation par courrier à tous les propriétaires, car elle dépendra des mesures COVID et autres contraintes. L'objectif de cette séance est d'expliquer au public le cadre légal dans lequel s'insère la révision du Plan d'affectation communal et le plan directeur cantonal, les modalités de la zone réservée et d'expliquer les différentes étapes pour terminer la révision.

8. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

M. L. Wolfensberger, président, rappelle qu'il est important que les présidents et rapporteurs des commissions et délégations préparent régulièrement des comptes-rendus sur l'état de leurs travaux en cours.

ORPC (Organisations régionales de protection civile)

M. O. Sharif indique que le premier Conseil intercommunal de l'ORPC a eu lieu le 1^{er} septembre 2021. Durant cette séance, des membres ont été élus dans diverses commissions et quelques préavis ont été approuvés.

Deux interventions sont à relever :

1. Rappel du travail phénoménal des astreints de la région, qui ont soutenu les efforts anti-Covid (contact-tracing, vaccinations dans les EMS, prisons, etc.)
2. Locaux souterrains des communes (abris), application des normes AEAI (prescriptions des protections incendie).

SITSE

M. N. Kaltenrieder annonce que les délégués sont invités à une visite des installations des SITSE, le samedi 2 octobre 2021.

APEJ

M. G. De la Fuente signale que les parents d'élèves de 7P à 11S (Necker et Rojalets), qui achètent leurs repas aux cantines scolaires, ont l'obligation de payer 100 fr. de frais administratifs par année. Il aimerait présenter une

initiative (soutenue par la signature des conseillers communaux), à la prochaine séance du CI ASCOT, demandant le changement du règlement scolaire.

La lettre a été transmise à chaque conseiller par e-mail et est disponible auprès du président.

9. NOMINATION / ÉLECTION DES MEMBRES AUX DIFFÉRENTES COMMISSIONS & DÉLÉGATIONS, NOMINATION DE L'HUISSIER

M. L. Wolfensberger, président, remercie les conseillers pour l'envoi de leurs candidatures.

Le bureau a pris la décision de nommer les membres des commissions, selon certains critères définis :

- au minimum un ancien membre de la Commission et un nouveau membre du Conseil,
- équilibre entre anciens et nouveaux conseillers,
- priorité aux conseillers ne faisant partie d'aucune commission,

En outre le président attire l'attention des conseillers membres des commissions, qu'en cas de conflit d'intérêt avec les sujets traités, ils ont l'obligation de se récuser des débats et lors du vote.

M. Th. Claris demande comment les critères de sélection des membres ont été définis ?

M. L. Wolfensberger, président, répond qu'une liste a été établie, indiquant les commissions et les candidats potentiels. L'attribution a été faite en essayant de respecter le souhait des conseillers et en regardant les meilleures compétences et complémentarités de chacun. Les candidats ont été nommés à au moins une des commissions choisies, dans la mesure des places disponibles.

Il s'agit d'une nomination et pas d'une élection, comme stipulé dans l'art. 41 du règlement du Conseil communal, *les commissions sont désignées en règle générale par le bureau et le nombre de membres des commissions est déterminé par le bureau.*

Mme E. Mugrabi demande sur quelle base les critères de compétences ont été définis ?

M. L. Wolfensberger, président, répond que le bureau s'est basé sur les informations indiquées dans les messages de candidatures, l'activité professionnelle des conseillers et la manière dont les conseillers se sont présentés dans la brochure d'élections.

Le souhait était de permettre à chacun de faire partie d'une commission ou délégation.

M. Ch. Peter annonce laisser volontiers sa place à la Commission de l'environnement, mobilité et énergie, si un conseiller le souhaite.

M. L. Wolfensberger, président, indique s'être renseigné auprès de la Préfecture. Le bureau a la compétence de nommer les gens. Un conseiller nommé peut refuser sa nomination. Toutefois, en tant qu'élu, il est du devoir d'un conseiller d'être attribué à une tâche (commission, délégation, etc.).

Il décide de nommer les conseillers mentionnés et leur souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans leur commission respective.

M. Th. Dehaynin précise que le président de la commission est celui indiqué en premier sur la liste (ordre alphabétique). C'est à lui de convoquer les membres de la commission pour la première séance, durant laquelle le président sera désigné.

M. L. Wolfensberger, président, signale que pour qu'il y ait une unité dans la présentation des rapports des commissions, des modèles de documents seront transmis aux membres des commissions/délégations.

Il souhaite avoir des retours des séances des délégations et un suivi des séances de commissions.

Un courrier sera envoyé dans ce sens.

Les commissions et délégations sont nommées/élues comme suit :

Commission des Routes (5 membres)

Sont nommés : Mmes Ilona Alonso, Valérie Malagoli et Gaëtane Mast et MM Guillaume Gilliéron et Philippe Kuhn

Commission de l'Environnement, Mobilité, et Energie (5 membres)

Sont nommés : Mmes Christine Bärtsch, Karine Gillet et Marianne Naegeli et MM Sylvain Faillétaz et Christian Peter

Commission du Patrimoine (5 membres)

Sont nommés : MM Dirk Engels, Alain Gonthier, Hans-Jürg Knoepfli, Omar Sharif et Mark Williams

Commission de l'Aménagement du Territoire (7 membres)

Sont nommés : Mmes Camille Bernier, Chantal Gonthier, Rose-Marie Gilliéron et Luminita Stanescu et MM Thierry Dehaynin, Marcel Künzler et Cédric Marchand

Commission de recours en matière d'impôts (3 membres)

Sont nommés : Mme Marianne Naegeli et MM Christian Peter et Emanuel Weisskopf

Délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets (3 membres)

Sont élus : Mmes Edivanda Mugrabi, Patricia Panetto et M. Daniel Flescher

Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE

Est élu délégué : M. David Owen

Est élu suppléant : M. Wilbert Broeksmit

Huissier

Est élu pour la durée de la législature : M. Musli Shabani

10. PRÉAVIS MUNICIPAL 01/2021-2026 CONCERNANT LA COMPÉTENCE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. X. Wohlschlag, syndic, fournit une explication rapide des 4 préavis de la soirée (points 10 à 13). Il s'agit de préavis valables pour toute la durée de la législature. Il indique que la Municipalité a pris bonne note de la remarque de la Commission des finances, concernant le préavis municipal 04/2021-2026, *qu'il faut faire une différence entre placement de capitaux et dépôts des disponibilités de la trésorerie*.

Un 5^{ème} préavis de législature sera présenté d'ici la fin de l'année, sur le plafond d'endettement.

Il introduit également le point 14 de l'ordre du jour, renvoi du préavis municipal xx/2021-2026, fixant la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Il ajoute qu'il y a des préavis annuels, tels que les comptes, le budget et d'ici la fin octobre, le taux d'imposition.

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le préavis municipal 01/2021-2026 est approuvé par 45 pour, 0 contre et 1 abstention.

11. PRÉAVIS MUNICIPAL 02/2021-2026 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLAIDER

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le préavis municipal 02/2021-2026 est approuvé à l'unanimité.

12. PRÉAVIS MUNICIPAL 03/2021-2026 CONCERNANT L'ACQUISITION ET L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET D'ACTIONS DE SOCIÉTÉS

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le préavis municipal 03/2021-2026 est approuvé à l'unanimité.

13. PRÉAVIS MUNICIPAL 04/2021-2026 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE DE PLACEMENT DES FONDS DISPONIBLES DE LA TRÉSORERIE DE LA COMMUNE DE COMMUGNY AUPRÈS DES DIVERS ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES SUISSES, DE POSTFINANCE ET DE COMPAGNIES D'ASSURANCES, POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. E. Weisskopf lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. S. Vazquez demande ce qu'il manque à la commune à travers ce préavis et ce que cela rapporterait de placer cette trésorerie à différents endroits.

M. X. Wohlschlag, syndic, indique qu'un cas de figure qui pourrait être imaginé, serait de splitter les liquidités sur d'autres comptes, dans d'autres banques, dans le but de ne pas payer d'intérêts négatifs. Avoir le droit d'ouvrir un compte dans une autre banque suisse, sans passer par le Conseil, pour autant que cela satisfasse les critères du préavis. S'agissant de placement ou autres, cela serait soumis à la Commission des finances.

Le préavis municipal 04/2021-2026 est approuvé par 44 pour, 0 contre et 2 abstentions.

14. RENVOI DU PRÉAVIS MUNICIPAL XX/2021-2026 FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. L. Wolfensberger, Président, propose le renvoi du préavis à la Commission des finances.

Le renvoi du préavis municipal à la Commission des finances est approuvé à l'unanimité.

15. RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES AU PRÉALABLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

M. L. Wolfensberger, président, explique la nouveauté d'avoir la possibilité de soumettre au plus tard 48 heures avant la séance, les souhaits et vœux des conseillers, afin que ceux-ci soient transmis à la Municipalité, pour qu'un élément de réponse ou une réflexion soient apportés durant la séance.

Il remercie les deux conseillers ayant soumis leurs questions par avance.

Chiens en laisse

M. M. Williams indique que sur tout le territoire communal, il n'y a plus d'endroits où les chiens peuvent s'ébattre et jouer librement (socialisation, éducation, bien-être).

Il demande à la Municipalité si elle prévoit des zones où il serait possible de lâcher son chien, dans le respect des autres usagers.

M. X. Wohlschlag, syndic, répond qu'il s'agit effectivement d'un sujet d'actualité, mais avoue qu'il ne s'agit pas aujourd'hui d'une priorité dans le travail de la Municipalité. Ils vont certainement aller voir comment cela se passe dans les autres communes. Il s'agit du seul sujet ne faisant pas l'unanimité au sein de la Municipalité. Un retour sera certainement fait en début d'année prochaine.

Règlement ASCOT

M. G. De la Fuente revient sur son intervention au point 8 de l'ordre du jour, concernant les élèves de 7P à 11S qui achètent leurs repas aux cantines scolaires et ont l'obligation de payer 100 fr. de frais administratifs par année. Il demande si la déléguée de Commugny au CODIR soutiendrait la demande de changement du règlement scolaire, d'annuler les 100 fr. à la charge des parents, qui sera soumise à la prochaine séance du CI ASCOT.

M. X. Wohlschlag, syndic, répond que le Conseil intercommunal soumettra sa proposition au CODIR. C'est le Comité de direction qui fera part de sa position et non Mme L. Karlsson à titre individuel (collégialité).

14.DIVERS

Questions/Propositions

M. D. Engels demande si les questions ou propositions thématiques doivent passer directement par les commissions concernées ou toujours par le biais du conseil ?

M. L. Wolfensberger, président, répond qu'en cas de questions d'un citoyen/conseiller, il faut l'adresser à admin@commugny.ch.

M. X. Wohlschlag, syndic, ajoute qu'il faut différencier s'il s'agit d'une question à titre privé ou d'une question devant être débattue devant le Conseil. Dans ce dernier cas, le bureau doit être informé.

M. S. Vazquez revient sur les outils présentés au début de la séance. En tant que conseiller, divers outils sont à disposition pour poser des questions. C'est de la responsabilité du bureau de s'assurer que le fond et la forme des demandes soient corrects (postulat, etc.).

M. X. Wohlschlag, syndic, indique que l'adresse admin@commugny.ch concerne les questions particulières, ne devant pas être débattues au niveau du Conseil.

L'idée de base est d'utiliser tous les outils mis à disposition par le bureau. L'avantage de poser des questions à l'avance est, pour la Municipalité, d'avoir le temps de préparer une réponse et d'éviter de devoir y répondre plus tard. Il faut respecter le fonctionnement du Conseil.

M. N. Kaltenrieder pense que rien n'empêche de contacter une commission particulière, pour faire une proposition ou poser une question spécifique.

Recours des communes contre le Canton, concernant la « Participation à la cohésion sociale » (anc. facture sociale)

M. E. Weisskopf signale qu'en 2020, plusieurs communes du Canton de Vaud (Arzier, Borex, Chésereux, Coppet, Crans, Echandens, Founex, Gingins, Mies, Paudex, Pully, Rolle et Vaux-sur-Morges) ont fait recours contre le décompte définitif 2019 de la facture sociale, auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

En attendant le jugement du tribunal, les mêmes communes ont à nouveau déposé un recours contre le décompte définitif 2020, puisque du point de vue juridique, cela signifie qu'en cas de gain du recours, seule la décision de facturation 2019 peut être annulée, respectivement modifiée par le tribunal.

La Municipalité de Commugny avait été consultée en 2020, mais avait décidé de renoncer à participer au recours. Le Conseil communal a décidé de renouveler sa confiance à la Municipalité, en lui octroyant l'autorisation de plaider.

M. E. Weisskopf demande quelle est la position de la nouvelle Municipalité, concernant cette action concertée de recours, contre la facture sociale du Canton ?

M. X. Wohlschlag, syndic, répond qu'il ne sait pas si la Commune peut se rallier à cette démarche après coup. Il va se renseigner sur la faisabilité d'une telle démarche. Il demande à M. E. Weisskopf à quel cas précis il faut se rallier pour le recours, s'il s'agit de SOS Communes ?

M. E. Weisskopf répond que non, il ne s'agit pas de SOS Communes, mais du recours fait individuellement par les communes citées précédemment.

Préavis d'urgence

M. Th. Dehaynin signale qu'un préavis d'urgence n'existe pas. L'ancienne municipalité utilisait ce procédé, nécessitant la modification de l'ordre du jour à la dernière minute, pour imposer un préavis. Ce qui existe, c'est l'art. 37a du règlement du Conseil communal et l'art. 35 alinéa 3 de la loi sur les communes.

Divers

M. L. Wolfensberger, président, revient sur l'intervention de M. D. Engels et incite les présidents des commissions de rapporter les sujets traités directement par leur commission.

Il rappelle les votations fédérales du 26 septembre. Un apéritif sera servi à cette occasion, afin de promouvoir une interaction entre les citoyens et le Conseil.

Mme N. Helmers, secrétaire, lit le procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est approuvé à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu
le mercredi 27 octobre à 20h15.**

La séance est levée à 22h35.

Le Président


Luc Wolfensberger



La Secrétaire


Nathalie Helmers